

PRAIRIE DE LA MAISON FORESTIÈRE DU COIN DU
BALAI À WATERMAEL-BOITSFORT

ÉTUDE HISTORIQUE



*Réalisée par ERU srl-fs
Pour Bruxelles Environnement
Décembre 2019*

COLOPHON

MAÎTRE D'OUVRAGE

Bruxelles - Environnement

Division Espaces Verts



Livia Spezzani

Lison Hellebaut

AUTEURS DU PROJET

ERU scrl-fs

Coopérative d'Études et de Recherches Urbaines



Marie Demanet

Anthony Orhant

Camille von Knechten (graphisme)

GRAPHISME

©ERU scrl-fs 2019

Source des fonds de plan :

Urbis et Google Earth

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

©ERU scrl-fs sauf indication

2019

TABLE DES MATIÈRES

I. CONTEXTE HISTORIQUE (FIN 19^{ième} / DÉBUT 20^{ième})

- 1.1 Environnement forestier..... p.5
- 1.2 Maisons forestières p.6
- 1.3 Les clairières liées aux maisons
forestières..... p.10

2. LE SITE

- 2.1 La maison forestière « Citadelle »,
rue Auguste Beernaert 22 p.11
- 2.2 La clairière p.13
- 2.3 Évolution entre situation au
PRAS et affectations réelles..... p.17

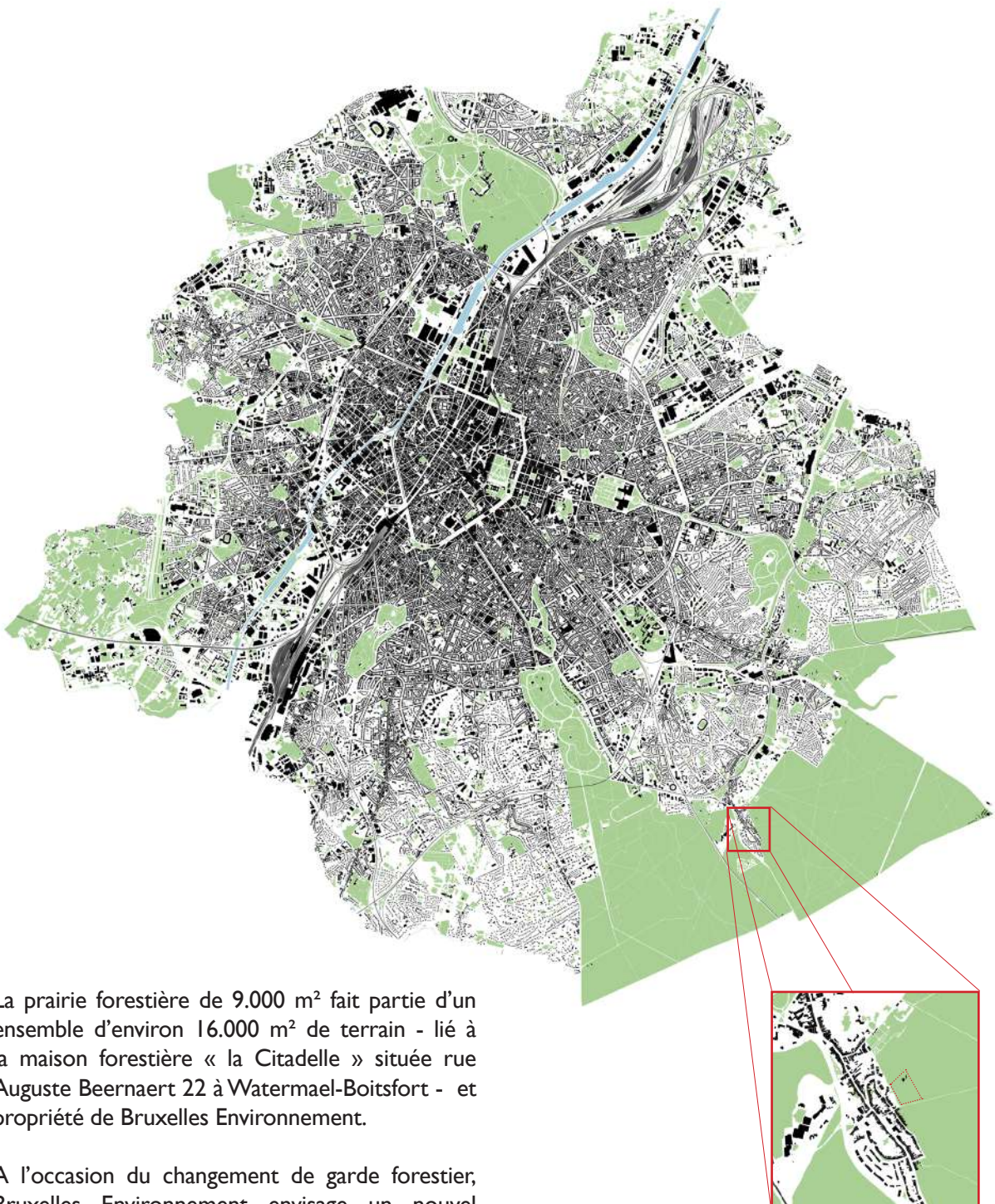
3. CONCLUSIONS

- 3.1 Apprentissage de l'étude
historique..... p.18
- 3.2 Pistes d'occupations futures..... p.18

> Sources p.22

> Monitoring de recherches..... p.23

*Localisation de la prairie forestière du Coin de Balai
au sein de la Région bruxelloise
Rue Beernaert, 22. 1170 à Watermael-Boitsfort*



La prairie forestière de 9.000 m² fait partie d'un ensemble d'environ 16.000 m² de terrain - lié à la maison forestière « la Citadelle » située rue Auguste Beernaert 22 à Watermael-Boitsfort - et propriété de Bruxelles Environnement.

A l'occasion du changement de garde forestier, Bruxelles Environnement envisage un nouvel aménagement du site. L'étude historique documente l'évolution du site en vue d'orienter les choix d'aménagements agricoles à venir.

I. CONTEXTE HISTORIQUE (FIN 19^{ième} / DÉBUT 20^{ième})

I.1 Environnement forestier

Forêt de Soignes

La Forêt de Soignes, une des plus grandes forêts périurbaines d'Europe de près de 5000 ha, est le solde d'une vaste forêt primaire qui couvrait une grande partie de l'Europe encore à la période romaine. Soignes est une hêtraie exploitée depuis le moyen-âge, alors qu'elle constituait une terre de chasse des souverains (cf historique de la commune de Watermael-Boitsfort). Sous Charles Quint elle occupe encore 20.000 ha. A la période Autrichienne, elle connaît un mode d'exploitation en hêtraie basée sur le principe de la coupe à blanc par secteur, appelé triage, et la replantation systématique dont est issu le profil de hêtraie cathédrale qui la caractérise encore aujourd'hui et reste liée au nom de son intendant Joachim Zinner. Cette période est une époque charnière pour la gestion de la forêt.

Sous le régime Hollandais, Soignes devient propriété de la Société Générale en 1822. Celle-ci met en vente plusieurs lots et la forêt perd 2/3 de sa surface. Elle est rachetée, en 1843, par l'Etat Belge.

Divisée en triages (environ 200 ha), chacun sous la responsabilité d'un ou plusieurs agents, garde forestier. Chaque triage dispose de sa maison forestière, habituellement occupée par les agents et leurs familles. Ces maisons sont construites en lisière de la forêt.

Extrait carte de Ferraris 1977, forêt de Soignes, (BruGIS)



Hêtraie, forêt de Soignes, 2008



Coin du Balai

Situé en lisière de ville, longeant la chaussée de la Hulpe et blotti contre la forêt de Soignes depuis le XVIII^e siècle, le Coin du Balai est un noyau d'habitat ouvrier constitué à ce jour de petites maisons mitoyennes dont la construction remonte principalement à la période entre 1880 et 1920. Le site, une vaste éclaircie dans la forêt, est une vallée humide, traversée par une ancienne voie, la chaussée de la Hulpe qui sinue en fond de vallée. Elle est bordée à l'Ouest au XIX^e par un important chapelet d'étangs, tandis que le versant Est présente une forte déclivité. Cf la toponymie (rue de la Citadelle).

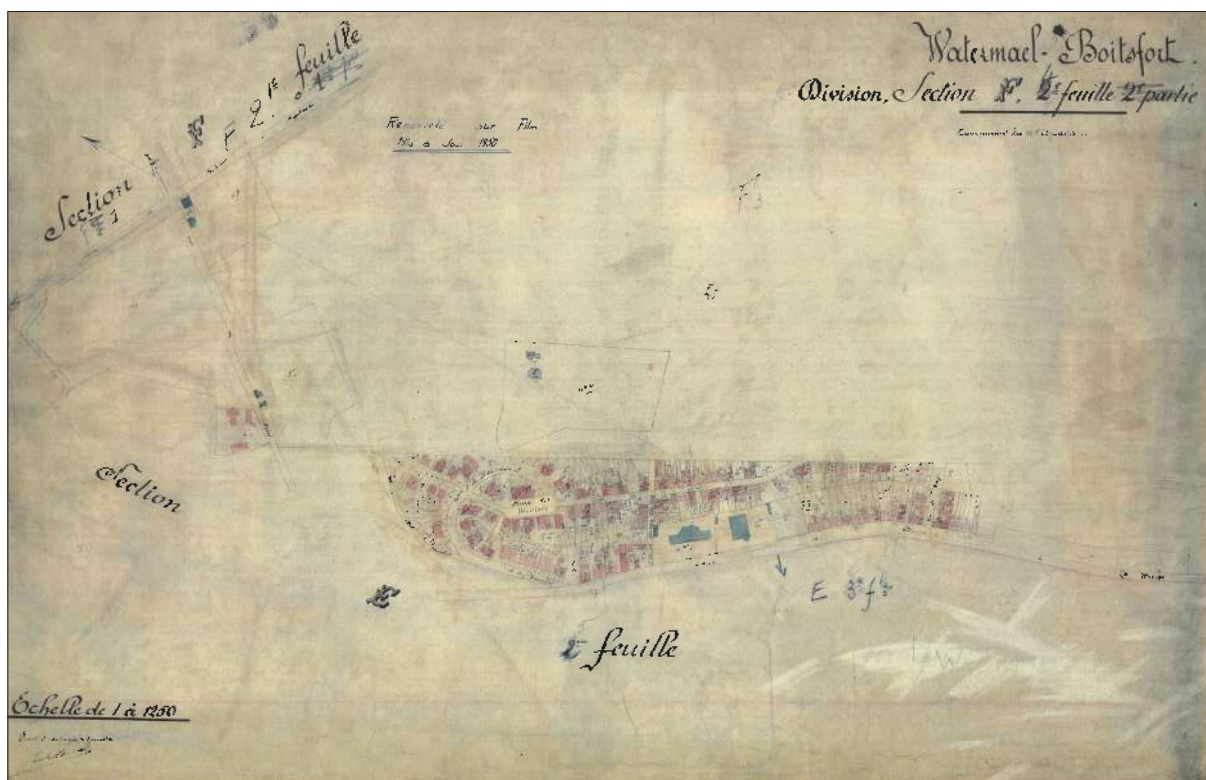
Les activités agricoles du Coin du Balai sont liées à la présence des étangs, à la vallée humide - et aux étangs partiellement comblés - pour du pâturage et du petit maraîchage sur les coteaux. (cf. article Bruxelles Patrimoine Coin du Balai). Tandis qu'à l'arrière des maisons sont installés des jardins potager et du petit élevage.

Le sujet qui nous occupe, la prairie liée à la maison forestière de la rue Auguste Beernaert domine le noyau habité du Coin du Balai au lieu dit La Citadelle.

S'il n'y pas de lien très fort entre le Coin du Balai et la maison forestière, car les maisons forestières fonctionnent davantage avec la forêt que le quartier, les habitants du Coin du Balai sont eux fortement liés à la forêt qui les entoure.

A savoir que le sol est constitué de couches sablonneuses, avec une affleurement de grès lédiens et des couches limoneuses variables de 30-50 cm jusqu'à plusieurs mètres de profondeur. Sous cette couche se trouve un fragipan très compacte.

Plan de la division cadastrale du Coin du Balai à Watermael-Boitsfort. Mis à jour en 1950 (photo de Bruxelles-Environnement)



1.2 Maisons forestières

4 articles de Michel Maziers, historien et secrétaire général des Amis de la forêt de Soignes, nous renseignent sur le logement des gardes forestiers en Forêt de Soignes.

Dès la fin du régime autrichien, afin d'organiser une cohérence, les maisons forestières ont été l'objet de plusieurs campagnes d'appropriation ou de construction.

Antérieur à 1830

Sous l'Ancien Régime, les gardes forestiers résidaient dans les villages entourant la forêt, dans des maisons dont ils étaient soit propriétaires, soit locataires. Il y avait une disparité de cas, certains gardes étant logés dans des maisons privées, d'autres dans les maisons de l'administration.

L'importance de ces maisons varie en fonction du niveau de richesse du garde. Elles peuvent être de simples chaumières de torchis ou des bâtisses en pierres. En particulier, les sources nous indiquent qu'elles disposent de dépendances permettant de posséder quelques animaux nécessaires à une certaine autonomie des gardes et de leurs familles.

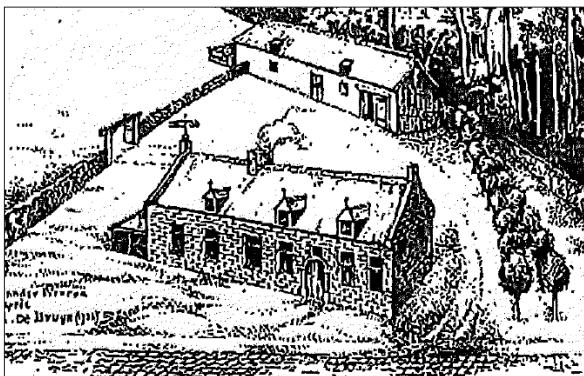
Au 18^{ième}, sous le Régime Autrichien, lorsque la gestion de la Forêt se modernise, la fonction de surveillance par gardes forestiers se renforce. Ils y ont un triple rôle : gestion et surveillance forestière et gestion des chemins et des voies.

L'objectif est alors de loger les gardes forestiers au plus près de la forêt, et non plus dans les villages avoisinants. L'Etat entreprit dans un premier temps de loger les agents dans des maisons déjà existantes en lisière de forêt, notamment dans les prieurés d'où les augustins venaient d'être chassés en 1784 (à Rouge-Cloître, dans une chapelle désaffectée à Groenendael, ...) voire dans la prison forestière désaffectée à Trois-Fontaines.

Ensuite, là où les opportunités bâties ne se présentèrent pas, l'administration forestière décida de construire des maisons à ses frais selon un plan de maison-modèle établi dès 1786. Quatre d'entre elles furent ainsi construites.

Lors de sa création en 1822-1823 par Guillaume d'Orange, la Société Générale reçut de son fondateur le domaine de la Forêt de Soignes avec 10 maisons forestières.

Gravure maison forestière (Sander Pierron, 1973)



Gravure maison forestière (Sander Pierron, 1973)



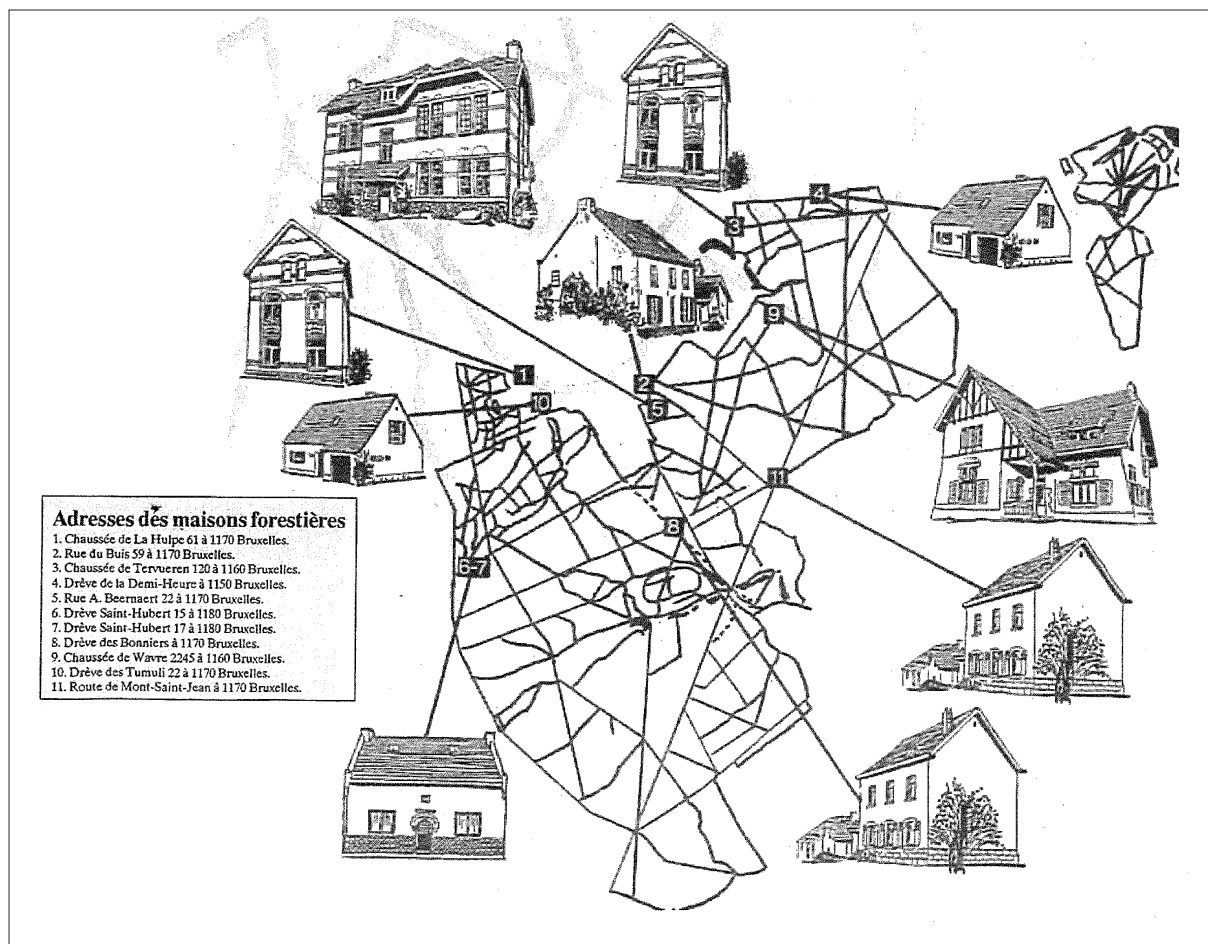
A partir de 1830

Après la Révolution de 1830, les agents seront plus systématiquement logés dans la forêt ou à sa lisière, pour qu'ils puissent assurer une surveillance immédiate sur leur triage d'affectation et qu'ils puissent communiquer entre eux. Quelques maisons furent bâties sur base d'un plan type, toujours proche de celui de 1786, mais le projet ne fut achevé qu'au milieu du 20^{ième} siècle.

L'architecte Jean-Philippe Cafriez proposera au début des années 1990 la classification suivante des maisons forestières, dite de « style forestier », soit 11 maisons en Région de Bruxelles-Capitale dont 6 situées à Watermael-Boitsfort :

- **Type A** : (fin 19^{ième}) type qualifié de bon marché, ces maisons ne sont que des maisons ouvrières agrandies ;
- **Type B** (dès 1850) : architecture proche de celle de genre rural et des maisons d'éclésiars ;
- **Type C** (1860-1910) : influence cottages anglais. Mode à l'époque notamment à WB ;
- **Type D** (1935) style proche du précédent mais simplifié ;
- **Type E** (1988) : Moins respectueuses de l'esthétique et de l'implantation rurale, ce type de maison neuve peut-être qualifié de style « fermette ».

Dessin de l'article de Jean-Philippe Cafriez sur les maisons forestières de la forêt de Soignes



Maison rue du Buis, 1912.
Photo transmise par Madame Martine Coulon.

Cette classification est produite dans le cadre d'un programme de rénovation commandé en 1992 par Didier Gosuin, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles Capitale en charge de l'Environnement. L'ambition est posée après le transfert des maisons, fin 1991, par arrêté royal à la Région de Bruxelles-Capitale, en même temps que la forêt, dans le cadre de la régionalisation.

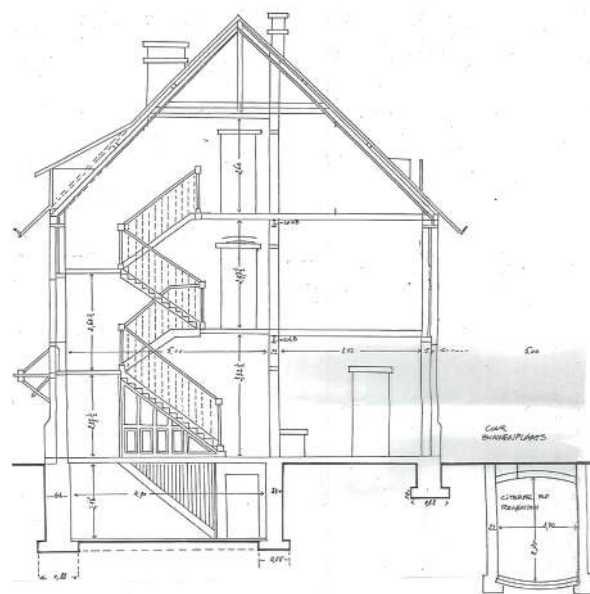
Les rénovations sont entamées dès 1993. La plupart des maisons sont dégradées, pour certaines en raison de leur inoccupation. M. Caufriez définira en complément à son inventaire des lignes de conduite destinées à la rénovation des maisons.

L'objectif : retrouver le style original de ces maisons ainsi que de leur environnement en passant par une modernisation du confort. Il s'agit aussi de palier à rénovations malheureuses. Certaines maisons forestières devenues désuètes se voient réaffectées à d'autres usages que leur fonction d'origine (maison de la route de Mont-Saint-Jean qui accueille alors l'asbl Scalle Dogs - dressage de chiens guides pour les aveugles). L'architecte souligne la qualité architecturale des maisons forestières et de leurs annexes qui s'intègrent à merveille dans le cadre champêtre et forestier.

La rénovation du bâti est accompagnée d'un réaménagement des abords de ces maisons en plantant des arbres, en réinstallant des grillages et des barrières d'un style adapté au cadre champêtre et forestier de ces maisons.



Coupe pour la rénovation de la maison rue Beernaert, 22. 2011. Bruxelles Environnement



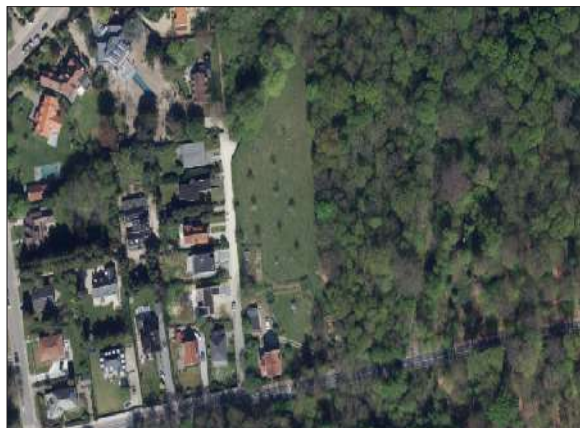
COUPE TRANSVERSALE - TRANSVERSALE SNEDE

1.3 Les clairières liées aux maisons forestières

Dans l'un de ses articles, Michel Maziers, retrace au travers des actes de vente l'évolution des maisons forestières remontant à la fin du Régime Autrichien transférées en 1826 à la Société Générale (documents conservés aux Archives générales du Royaume), on perçoit que chaque site est composé d'une bâtisse corps de logement et d'un espace terrier assez vaste, quoique de dimension variable. Les dénominations de ces terrains sont différentes, la maison à Vleurgat est entourée en 1826 d'un « terrain cultivable de 45 ares » ; puis revendue en 1831 avec « 3 ha de terre en partie boisée », la maison de la Petite Espinette était entourée d'un « jardin de 55 ares » puis cédée en 1833 avec « 35 ha quasi entièrement boisés » la maison de la Pépinière drève des Bonniers est « entourée d'1 ha de terre ». De même dans le cantonnement de Tervueren, la maison Terrest à Overijse est entourée d'un « terrain de 50 ares » en 1826 et vendue avec un « terrain de près de 81 ares » en 1832. Dans le cantonnement de Waterloo, la maison du triage Sainte-Gertrude est vendue en 1832 « avec le terrain de 90 ares qui l'entourait », la maison du Ticton est entourée « de plus de 1,5 ha »... Michel Maziers en conclut : « Chacune est entourée d'un demi-hectare de terre au moins qui sert aux gardes à arrondir leur salaire en cultivant pommes de terre et légumes et en élevant un peu de bétail et de volaille. Elle sert de coupe-feu si un incendie éclate dans la maison (...) »

M. Maziers indique encore, en ce qui concerne les constructions des maisons forestières par l'Etat à partir de la seconde moitié du XIXe siècle, que : « les principes de leur construction avaient été définis dès la fin du XVIIIe siècle par l'Administration forestière de l'Ancien Régime, relayées par les autorités françaises puis par la Société Générale :
- localisation en lisière de forêt, au soucis d'assurer la présence permanente des gardes sur place pour faciliter leur surveillance de la forêt, s'est ajoutée la volonté de permettre leur intervention rapide en cas d'urgence (...) - maintien d'une zone non boisée (1/2 à 1 hectare) autour de chaque maison

Chée de Tervueren 120 + Drève St-Hubert 15 (BruGIS)



pour limiter les risques d'extension, d'un éventuel incendie domestique à la forêt et aussi, - à l'origine en tout cas, - pour permettre aux gardes d'arrondir leurs revenus par l'entretien d'un potager, voire de volailles et même de porcs ; c'est encore partiellement le cas, mais ces terres sont parfois louées à des particuliers ou servent de pépinières en vue de replantations en forêt. »

Les maisons forestières sont donc conçues, même lorsqu'elles sont modestes, comme des petites fermes, de façon à permettre aux agents de mener une vie décente malgré une rétribution assez faible et assez autarcique, afin de ne pas les éloigner de la forêt.

2. LE SITE

2.1 La maison forestière « Citadelle », rue Auguste Beernaert 22

6 maisons forestières sont situées à Watermael-Boitsfort, 2 sont très proches, rue du Buis et Auguste Beernaert, en lisière de forêt.

Architecture de la maison

La maison la «Citadelle» attenante à la prairie qui nous occupe est réalisée selon un permis de bâtir de 1917. Elle comprend un corps de logis et des dépendances. Elle a été restaurée par Bruxelles Environnement en 2011.

Jean-Philippe Caufriez précise les caractéristiques architecturales des maisons forestières de style cottage auquel appartient cette maison :

« Le troisième type s'inspire du style des maisons rurales d'influence anglaise type « cottage ». Ces maisons sont nettement plus somptueuses que les précédentes et révèlent une recherche architecturale plus poussée. Elle se caractérisent par un volume bâti nettement plus compliqué que les précédentes, par un jeu de toiture plus complexe, à pans coupés avec présence de « chiens assis », par une entrée principale sous auvent qui rappelle l'Art Nouveau, par un jeu de briques de couleur claire, par la présence de linteaux en petit granit (très coûteux à l'époque), de colombages en pignon, de

Liste des gardes forestiers

Martine Coulon qui vécut entre 1968 et 1982 dans cette maison, nous en indique les gardes forestiers successifs :

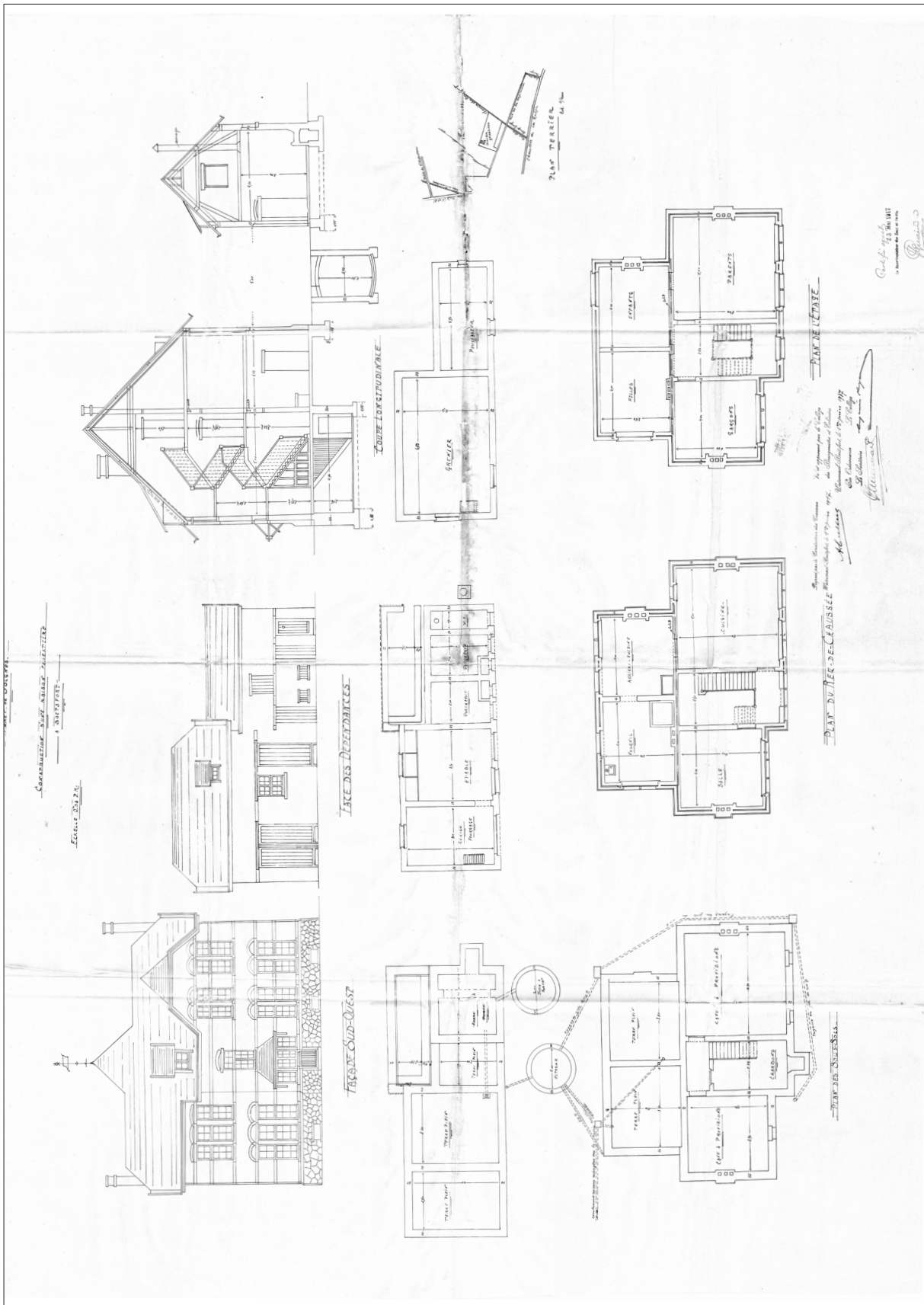
- Georges PIRNAY (né fin 1800, mort vers 1959)
- Oscar BILLET (parti à la retraite en 1968)
- André COULON de 1968 au décès en 1982)
- Léo WINKELER (à la retraite depuis 2008)
- Erwin VERKENNE (à la retraite depuis 2019)
- Matthieu PIERRET (actuellement)

châssis à croisillons, ... Cette architecture rurale nettement plus bourgeoise correspond à une véritable mode de la fin du siècle dernier. On en retrouve d'ailleurs encore de nombreux exemples dans les régions du littoral, des villes d'eau (Spa) et d'une manière générale dans les anciens sites ruraux de villégiature tel Watermael-Boitsfort. Les maisons forestières concernées par ce style sont celles de la rue Beernaert et de la chaussée de Wavre (1860-1910), ainsi que les deux maisons jumelles de la drève Saint-Hubert (1930).»

Photo de la maison forestière « Citadelle »



Maison forestière de la rue Auguste Bernaert - Archives de l'urbanisme de WB (1909-1923) PU n°3083 mars 1917 demande de construction d'une maison forestière rue Bernaert par l'administration des Eaux et Forêts.



2.2 La clairière

La clairière est en encoche de la forêt, qui la borde sur 2 côtés (Nord et Est), et est longée par un chemin forestier dans sa partie sud, la rue du Rouge-Gorge.

La partie Ouest est limitée par l'arrière des maisons de la rue de la Sapinière.

Notons ici que cette limite de la clairière est sujette à discussion. En effet, une bande d'extension de la parcelle cadastrale (environ 6 mètres de large) était initialement utilisée comme chemin de débardage, « chemin de la sapinière », des arbres puis, en 1922, proposée à la location, via contrats, aux propriétés bordant la prairie.

Les voisins en ont conservé l'usage après les contrats de location comme extension de leurs jardins. Ils y ont notamment bâti des cabanons.

Prairie

La prairie était utilisée à des fins agricoles. La photo aérienne de 1971 nous renseigne sur la division en deux espaces distincts la prairie d'une part, incluant un potager, et le verger de l'autre.

Orthophotoplan 1971s (BruGIS)



Orthophotoplan 1944 (BruGIS)



Orthophotoplan 2018 + limites cadastrales (BruGIS)



Martine Coulon, fille du garde forestier André Coulon en poste de 1968 à 1982, en raconte l'usage et précise le découpage de l'espace :

« La clairière était coupée en quatre parties afin de permettre une rotation et la laisser reposer. Ce qui nous permettait également de faire le foin pour la réserve hivernale. Mon père était le « roi du fauchage à la faux » étant petit fils de fermier. Nous faisons ce travail au mois de juin, le foin était ensuite placé en meule afin de laisser « passer le feu » puis nous le rentrions dans le grenier en marchant dessus mon frère et moi, pour le tasser et mon père épandait du sel dessus pour neutraliser l'humidité qui aurait pu le faire chauffer et provoquer une combustion spontanée. Pas de machines agricoles, tout à la main.»

A travers la présence du cheval sur le site nous avons quelques renseignements sur le fonctionnement de la prairie:

« Accompagné de celui de mon amie d'enfance (un cheval est un animal grégaire) qui pâturaient la prairie tous les jours du 1 mai à fin octobre. Pas en hiver car pour avoir une prairie de qualité, elle doit reposer en hiver. [...] En début de saison, les chevaux n'avaient accès que sur une partie car nous faisons le foin en juin pour la réserve hivernale. Comme les chevaux laissent beaucoup de refus, pour nettoyer la prairie de manière naturelle sans machines, chaque année après le foin, un éleveur de moutons apportait des agneaux qui la « nettoyaient ». Ils partaient fin octobre. »

« Les chevaux devaient faire une tournante sur la prairie qui était divisée en quatre parties. À l'aide de fils barbelés, A la fin de l'hiver, un fermier de Hoeilaert (décédé) venait épandre de la chaux car la prairie est assez pauvre (sur sable bruxellien) et acide.»

Photographie de Martine Coulon à cheval



Témoignage Martine Coulon à propos de l'occupation des dépendances :

« Elles étaient utilisées comme écurie, sellerie, réserves et à l'arrière comme atelier pour mon père et mon grand-père maternel, cordonnier de profession qui malgré qu'il soit à la retraite, a continué à exercer jusqu'à passé 90 ans. Il a fait le bonheur de tous les gens du quartier qui ne juraient que par Alphonse. »

Photographie de dépendances, 2019



Verger

Les photos aériennes nous renseignent sur l'évolution du Verger. Evolution confirmée par le témoignage de Mme Coulon : « Il y a 50 ans, il y avait un verger avec de beaux arbres fruitiers, des pommiers. Les arbres fruitiers vieillissants ont été enlevés. »

De nouveaux arbres ont été plantés dans le cadre du plan de gestion de 2003 dans un objectif d'amélioration de la biodiversité, en créant une transition douce de la forêt vers la prairie.

Les arbres sont des espèces anciennes (verger conservatoire), ils ont été achetés à la pépinière d'Enghien. Nous n'avons pas obtenu la liste des plants acquis dans les délais de cette étude.

Photographie du verger 1972 (M. Coulon)



Photographie du verger, jour de la visite



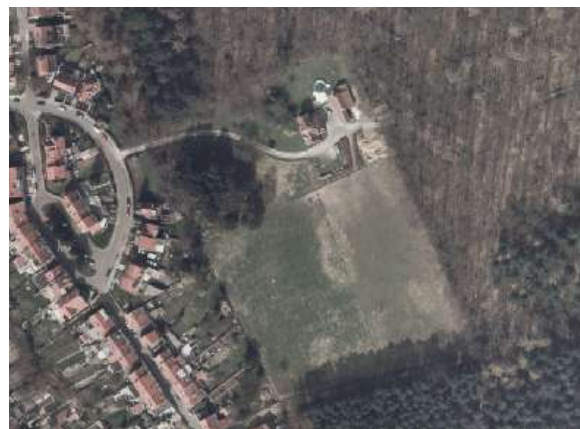
Photographie du verger 1972 (M. Coulon)



Orthophoto 1977 (BruGIS)



Orthophoto 1996 (BruGIS)



Potager

Selon Madame Coulon : « le potager se trouvait au milieu de la prairie, pour avoir la meilleure insolation, où nous cultivions les légumes courants sauf les pommes de terre. Il était fumé au fumier, pas de chimique.

Potager : tous les légumes indigènes courants: donc pas de tomates, poivrons aubergines, mais bien des courgettes et des potirons moins frileux. En hiver, choux et poireaux. Pas de pommes de terre par manque de place. Nous les achetions à la ferme. Après mon père (1982), il n'y a plus eu de potager. Ne sont plus restés que des chevaux et les dernières années, plus que des moutons. »

Elevages

Le témoignage de Martine Coulon est précieux quant aux animaux présents sur le site :

« Poules anglaises pour les œufs, (elles nichent en hauteur dans les arbres, donc sont à l'abri du renard). Poules de la race « Ardennes », ce sont des poules naines qui vivent en liberté et qui ne rentrent pas. Elles nichent en hauteur et sont donc à l'abri du renard. Il y en avait une cinquantaine car au printemps, elles faisaient des poussins.

Nous avions également 5 oies et une dizaine de canards de barbarie.

Moutons... En fait des agneaux. Pas de bergerie. Le temps où les gardes avaient une vache étant révolu, puisque nous disposions d'un véhicule pour aller faire les courses et nous procurer du lait en bouteille. Les agneaux (5-6) avaient accès au «petit bois» comme nous appelions la partie boisée qui couvrait une partie de la prairie. Les agneaux pouvaient avoir accès au petit bois en passant en dessous des fils barbelés clôturant la prairie. Ils pouvaient s'y réfugier en cas de mauvais temps.

10 ruches, Mon père étant apiculteur, nous avions des ruches. »

Orthophoto 1977 (BruGIS) : zoom sur le potager



Oie devant la maison forestière « Citadelle ». Carte postale ancienne. Extrait de M. Mazier



Photographie de l'intérieur d'une dépendance, 2019 ancienne écurie



2.3 Évolution entre situation au PRAS et affectations réelles

Le site est entièrement compris en zone forestière au PRAS :

« Ces zones sont affectées aux espaces boisés ou à boiser et aux eaux qui constituent les éléments essentiels du paysage. Elles sont entretenues ou aménagées en vue de préserver la coexistence harmonieuse des fonctions écologiques, économiques et sociales des bois et forêts. Ne peuvent y être autorisés que les actes et travaux nécessaires à l'affectation de ces zones ou directement complémentaires à leur fonction écologique, économique et sociale. »

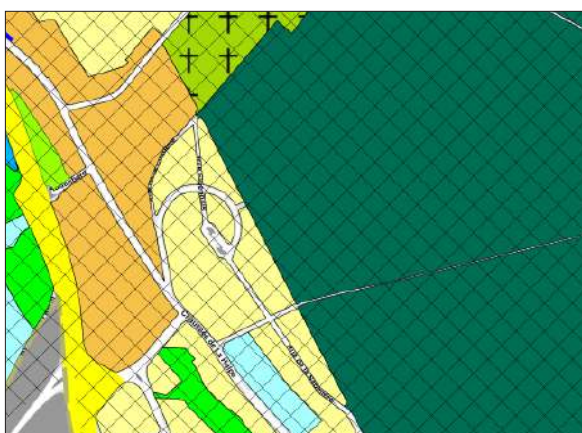
Les situations de fait actuelles et passées révèlent une utilisation des sols complémentaire à la dimension écologique, économique et sociale de la zone forestière : habitat et clairière (verger, ancien potager, rucher, etc.) lié à la gestion de la forêt.

Sur la carte de Natura 2000-Annexe I.2 localisation des habitats, carte II - la prairie est un rectangle non coloré, comme du tissu urbain ordinaire.

Dans les attendus de l'AGRBC du 14.4.2016 (Moniteur du 15.5.2016) Plan Natura 2000, on note ceci : « En ce qui concerne la remarque relative à l'impact de la désignation sur une parcelle potagère, le statut Natura 2000 n'exclut pas le maintien ou la création de telles activités pour autant qu'il n'y ait pas d'impact négatif sur les habitats et les espèces pour lesquels le site a été désigné; »

(Dans la zone Natura 2000...) il est interdit :
6° de convertir **de manière permanente** des prairies avec des espèces hautement productives, sauf intervention ponctuelle dans le cadre de la restauration de la strate herbeuse.»

Situation de droit : affectations du PRAS (BruGIS)



Situation de fait : affectations réelles (BruGIS)



Sites classés (BruGIS)



Habitats Natura 2000 (BruGIS)



3. CONCLUSIONS

3.1 Apprentissage de l'étude historique

Un espace ouvert cultivable d'environ 1/2 à 1 ha accompagne les maisons forestières de la forêt de Soignes depuis la fin du XVIIIe siècle au moins.

Cet espace est concédé au garde forestier pour son usage propre et celui de sa famille. Il lui procure divers avantages : nourricier, économique, gain de temps en déplacement, et procure un avantage réel pour la forêt en tant que coupe-feu, ou un potentiel avantage s'il est utilisé comme pépinière.

Dans le cas de la clairière de la Citadelle rue Beernaert, les sources nous indiquent que le site a été durant son occupation par le garde Coulon, entre 1968 et 1982, un modèle exemplaire de diversité agricole, qui illustre une tradition fermière :

- Petit élevage de basse-cour, canards, oies, poules (avec des poules adaptées au milieu spécifique de la forêt) ;
- Pâturage pour chevaux (en tournante pour l'occupation de la prairie) et finissage par des agneaux, récolte du foin ;
- Verger de haute tige (arbres anciens)
- Ruchers (une 10aine)
- Potager pour la famille au centre du site pour meilleur ensoleillement

Limites de l'étude: Le temps imparti (5,5 j/h) ne nous a pas permis d'approfondir l'analyse cartographique, notamment pour identifier la période de défrichement du site, ni d'avoir le retours de certains acteurs.

Période de référence:

Le fonctionnement du site depuis sa construction en 1917 est peu ou prou documenté. L'information la plus intéressante et la plus riche est celle de 1968 à 1982, via le témoignage de Mme Coulon. Le site y était pleinement occupé et probablement en continuation de ce qui se faisait dès sa construction.

3.2 Pistes d'occupations futures

Pour envisager des pistes d'avenir du site, certaines précisions nous manquent comme le mode et souhait d'occupation de la maison et de ses dépendances, l'analyse des sols, les moyens envisagés.

Quels acteurs agricoles ?

Sur cette base on peut imaginer diverses possibilités d'avenir de la prairie selon les acteurs agricoles :

- Occupation familiale, dans le cadre de la gestion de la forêt (fonction historique, garde « agriculteur »)
- Occupation **citoyenne**, par un collectif d'habitants issu du voisinage immédiat
- Occupation **professionnelle**, en complément d'un site, en maillage agricole
- Occupation **pédagogique** avec un relais vers d'autres fermes pédagogiques
- Occupation **expérimentale**, vers une évolution apprentissante en permaculture

Les contraintes et atouts du site

Il faut néanmoins tenir compte des nombreuses contraintes et particularités du site :

- Les dimensions ne sont pas suffisantes pour un bon rendement professionnel
- L'ensoleillement n'est pas optimal en bord du site, par l'ombre portée de la forêt
- Les renards sont beaucoup plus nombreux et compromettent certains élevages
- La qualité du sol (qui doit être étudiée plus en détail) essentiellement du sable
- La situation de droit (site classé, protégé Natura 2000,...)
- La présence de dépendances (écurie, ...)
- De nouveaux arbres fruitiers

Actuellement le site a été replanté d'arbres fruitiers (essences anciennes) dont il faudrait retracer le projet de départ en termes de gestion et distribution : à qui était destiné le produit fruitier et quel était le gestionnaire du verger ? Ce verger évolue-t-il correctement ? Quel est son potentiel ?

Plusieurs pistes agricoles en fonction de ces éléments :

1) Restaurer, recréer la diversité agricole ancienne:

cela permet d'optimiser les différentes parties du site et d'adapter les formes agricoles à leurs contraintes. En effet, par exemple les ruches sont à l'abri à l'ombre de la forêt et alimentées par les fleurs des fruitiers, tout en étant éloignées de habitations, le potager est placé dans la zone plus ensoleillée, les fruitiers forment une transition avec la canopée forestière. Ces différentes parties du site sont exploitées complémentaires en élevage, maraichage et culture fruitière. Les répartitions doivent être optimisées par l'expérimentation

2) Confirmer la vocation fruitière existante,

établir un bilan des nouvelles plantations (essences, santé et évolution des sujets) et établir un cadre d'objectifs et de gestion, mettre le projet fruitier au centre du projet agricole. Par exemple mettre en place la gestion avec un projet pédagogique pour favoriser l'apprentissage de collectifs citoyens et favoriser les plantations de fruitiers dans la capitale ; faire évoluer le verger avec des essences en fonction de la distribution finale et des usages souhaités.

3) Réorienter le projet vers une plus grande spécialisation du site, parmi les fonctions nourricières disparues

- après une enquête citoyenne, par exemple vers plus de maraichage, complété par la plantation de petits fruitiers.

- réimplanter des ruches et créer une biodiversité adaptée (prairie fleurie, ...)

4) La mise en maillage professionnel du site pour un projet évolutif ouvert,

Par exemple, si l'intérêt se vérifie, pour compléter le foncier disponible pour la coopérative de la Ferme du Chant des Cailles (FCC) et leur permettre d'étendre leur capacité nourricière dans le quartier. Les activités horticoles variées pratiquées par la FCC ouvrent à un bon potentiel d'adaptation au site, classé et d'intérêt paysager.

Le classement du site est à prendre en considération, **tout projet se doit de respecter l'esprit d'origine, le paysage, et la cohérence du site selon une période de référence** à confirmer avec la DMS. Les projets de modification paysagère et de nouvelles fonctions vont être examinés selon ces critères. Il ne sera par exemple pas souhaitable d'implanter des tunnels maraichers, ou de faire disparaître toute la prairie au profit d'un grand champ.

Schéma situation existante (sur base du fond de de l'orthophotoplan 2018 - BruGIS)

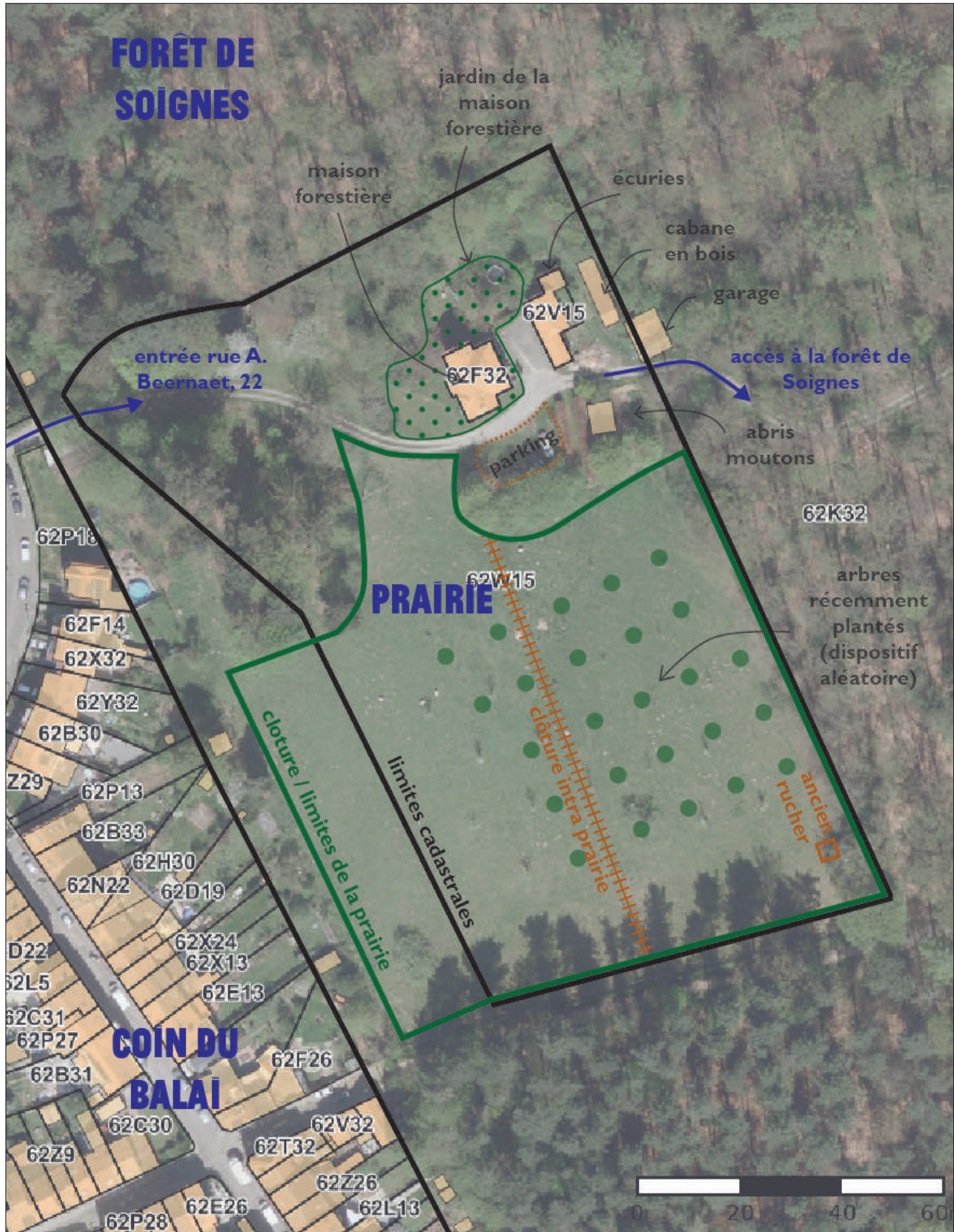


Schéma de la période de référence (sur base du fond de l'orthophotoplan 1971 - BruGIS)



> Sources

> «Rénovation des maisons forestières», Conférence de presse du 9 avril 1992, une initiative du Ministre de l'Environnement, Didier Gosuin.

> « Les logements des gardes forestiers en Soignes depuis la fin du XVIIIème siècle» Michel Mazier. Bulletin trimestriel des Amis de la Forêt de Soignes. Première partie dans le bulletin de mars-avril-mai 2008. Seconde partie dans le bulletin de juin-juillet-août. Troisième partie, décembre 2008. Dernière partie dans le bulletin de janvier 2009.

> « Restauration des maisons forestières», Ville et Habitants (IEB)», article d'Alain Debaecke. Date non renseignée.

> « Restauration des maisons forestières et de leur environnement». Alain Debaecke, article de septembre 1995. Source inconnue.

> Arrêté de classement de la Forêt de Soignes, 2 décembre 1959.

> «Aux origines de la hêtraie cathédrale. Emergence d'une sylviculture rationalisée en forêt de Soignes 1787-1907» Blanche Tirtiaux et Karim Sarton. Rapport remis à la CRMS, février-mai 2014.

> Entretien avec Messieurs Wilfried Barth et Stéphane Vanwijtsberghe. Bruxelles Environnement, 26 novembre 2019.

> Témoignage de Martine Coulon, par téléphone le 09/12/2019, par courriels les 10, 11 et 12 décembre 2019.

Un tout grand merci à Mme Martine Coulon pour sa disponibilité et toutes les précieuses informations transmises.

PRAIRIE DE LA MAISON FORESTIÈRE DU COIN DU BALAI À BOITSFORT

ÉTUDE HISTORIQUE

Réalisée par ERU srl-fs Pour Bruxelles Environnement Décembre 2019